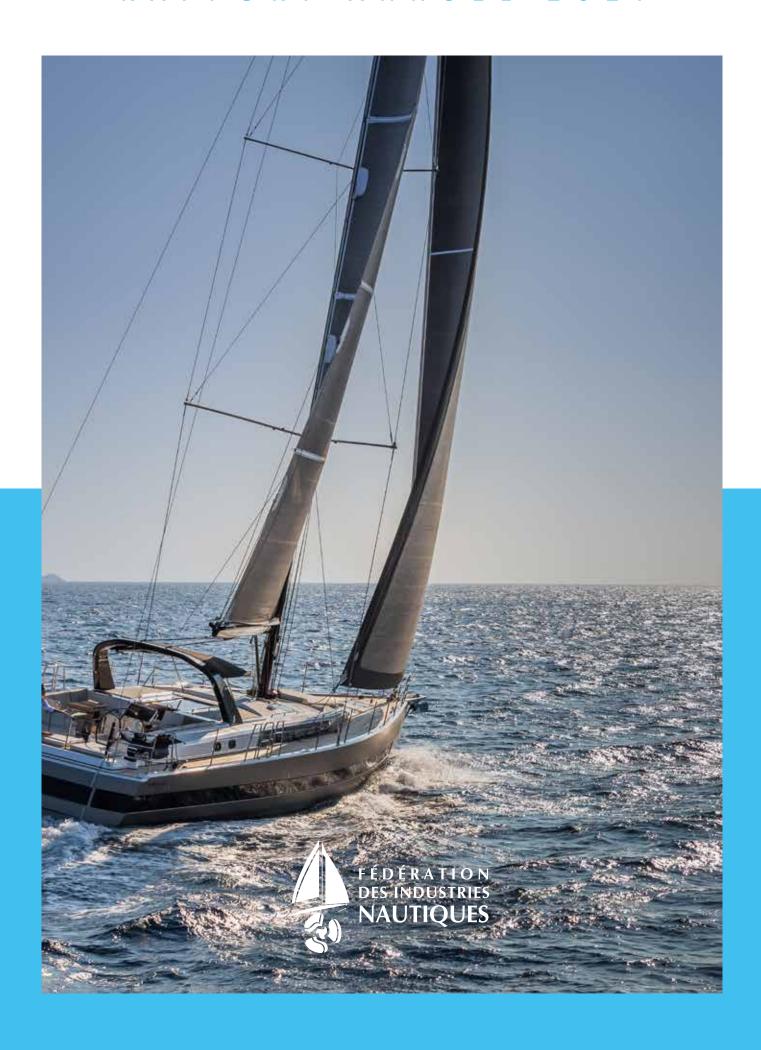
RAPPORT ANNUEL 2021





SOMMAIRE

PA LE MOT DU PRESIDENT PG CHIFFRES CLÉS DE LA FILIERE **CRISE**SANITAIRE

O1

TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

02P20 TERRITOIRES

O3
P24 DIALOGUE
SOCIAL

O4
P28 RÉSEAUX

O5

RÉGLEMENTATION

O6
P38 EMPLOI/
FORMATION

O7
COMMUNICATION

LE MOT_______ DU PRÉSIDENT

Mesdames et Messieurs, Chers adhérents,

L'année qui vient de s'écouler a été évidement marquée par la crise sanitaire. Celle-ci a bousculé nos modes de vie, personnels comme professionnels. Cette épreuve, unique en son genre, a eu entre autres comme bénéfices de révéler nos forces dans l'adversité et de nous enseigner à agir différemment.

Nous avons beaucoup appris d'elle.

Je tiens dès ces premières lignes à rendre hommage à cette capacité d'adaptation, de résilience

> et de combativité dont ont fait preuve les acteurs du nautisme français. Regroupés au sein de la FIN, ils ont fait face, déterminés et solidaires, dans cette période inédite dont nous espérons tous, qu'elle prendra fin prochainement.

Je tiens aussi à remercier les équipes de la FIN qui ont œuvré, sans relâche, à leurs côtés ; d'abord pour les aider au mieux à décrypter les mesures gouvernementales et agir auprès des pouvoirs publics pour défendre raisonnablement les intérêts de la filière lors de la première période, de mars à juillet ; puis, tout en maintenant cette capacité d'écoute et d'échanges, à inventer un nouveau mode de communication. Virtual Nautic est

Yves Lyon-Caen, Président



ainsi né comme un acte de résistance collectif. Je tiens enfin à remercier les membres du Conseil d'administration, qui ont accompagné ce mouvement fédérateur et collectif tout au long de ces douze derniers mois.

Aujourd'hui, grâce à l'état d'esprit qui a animé chaque acteur professionnel, mais aussi, à l'envie des plaisanciers et des pratiquants de trouver sur l'eau, un moyen d'évasion, de plaisir et de rêve en cette période de restrictions, la filière nautique française résiste bien mieux à cette crise que d'autres. Je n'oublie pas pour autant ceux d'entre vous qui sont les plus touchés; je pense aux professionnels ultramarins et à ceux de la grande plaisance en Méditerranée. Aujourd'hui, leur avenir est menacé et ils ont besoin de mesures d'accompagnement spécifiques. La FIN se tient à leurs côtés et continuera d'agir dans leur intérêt.

Au-delà de la crise sanitaire, comme vous le verrez dans ce rapport, la vie fédérale ne s'est pas arrêtée pour autant. De nombreux sujets ont fait l'objet de belles avancées concrètes. 2020 a été marquée par l'intensité du dialogue social de la branche qui a notamment permis à la FIN de doter la filière d'une nouvelle

convention collective, la mise en œuvre opérationnelle d'un dispositif pour aider les professionnels à se débarrasser des bateaux abandonnés dans leurs chantiers, l'instauration d'une nouvelle dynamique institutionnelle autour du tourisme, le développement du réseau des lycées et campus du nautisme (qui sont passés de 3 à 13), et bien d'autres actions encore.

2021 s'ouvre aujourd'hui comme une année de rebond. Sur notre chemin, nous souhaitons tous nous retrouver à l'occasion de nos grands salons physiques d'automne - hiver.

Le Yachting Festival Cannes d'abord. Un nouvelle fois repoussée, la décision de la Cour d'Appel de Paris qui interviendra le 1er juillet prochain sera capitale. Après une décision favorable du Tribunal de Grande Instance de Paris en janvier 2019, nous attendions, le 27 mai, que la Cour d'Appel tranche notre litige et rétablisse les droits de la fédération sur son salon. Nous devons encore faire preuve de patience et quelle que soit la décision de la justice, nous mettrons évidemment tout en œuvre pour que ce premier grand rendez-vous soit une réussite pour la filière et les exposants.

Le Metstrade Amsterdam ensuite. La FIN imprimera sa marque lors de l'évènement de novembre en installant quatre pavillons « France ». Nous avions pris cette décision il y a quelques mois, afin de porter plus efficacement le savoirfaire national de nos équipementiers.

Le Nautic de Paris enfin. Là aussi, les travaux de rénovation lancés il y a 18 mois doivent trouver l'expression qui leur est due.

L'alliance de ces trois grands salons, associée au travail de digitalisation en mars dernier, nous invitent à redimensionner la FIN et sa filiale Nautic Festival SA et ce, dans l'intérêt premier de la filière nautique française.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Yves Lyon-Caen

Les grands chiffres du nautisme français en 2018-2019

Leader mondial de la voile, de la glisse et 4^e producteur de bateaux à moteur

L'ÉCONOMIE DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES NAUTIQUES

5 601

entreprises

ζ()

catégories d'entreprises

43 709

salariés

5,3 MD€

de chiffre d'affaires total











45 010

unités produites

(dont 3 943 voiliers et 11 528 bateaux à moteur)

représentant un chiffre d'affaires de 1,3 MD€ dont 76,2 % vendus à l'export

LES AMÉNAGEMENTS

+ de do do places de ports de plaisance pour 252 000 places de ports

et près de 4 0 ports à sec pour plus de 11 000 places

LA PRATIQUE NAUTIQUE





95 572



permis délivrés

12 646

nouvelles immatriculations

81 % DE BATEAUX À MOTEUR ET 48 % DE BATEAUX < 6 MÈTRES

61172
mutations de propriété

80 % DE BATEAUX À MOTEUR ET 60 % DE BATEAUX < 6 MÈTRES

+ de 1 000 centres nautiques

+ de 15 000



CRISE _____SANITAIRE

Acte I : la FIN aux côtés des professionnels dès le mois de mars



Un travail d'information, d'analyse et d'accompagnement quotidien

INFORMATION & ANALYSE

chiffres de la période mars-mai 2020

rubrique « ressources utiles » sur le site www.fin.fr, pour l'ensemble des professionnels de la filière, adhérents ou non

+ de documents de référence y ont été répertoriés et actualisés une à plusieurs fois par jour

email quotidien envoyé aux adhérents au sujet des informations les plus essentielles

AIDE & ASSISTANCE



1 adresse mail - covid-19@fin.fr

créée pour permettre à l'ensemble des entreprises (adhérentes ou non) de pouvoir interroger la FIN sur des problématiques liées à la crise sanitaire

+ de 100



questions

ont été adressées et traitées dès le jour de leur réception

À L'ÉCOUTE DES ADHÉRENTS...

19



réunions métiers réservées aux adhérents, ont été organisées pour accompagner les entreprises, leur permettre d'échanger sur leurs difficultés respectives, de partager leurs bonnes pratiques, et de préparer collectivement la sortie de crise

300



appels émis par les équipes de la FIN pour joindre les adhérents qui n'avaient pas pu participer personnellement aux réunions métiers (mars-avril 2020)

... ET DE TOUTES LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE

5 réunionsouvertes à l'ensemble des professionnels de la filière

Soit 24
réunions organisées au total
qui ont permis de réunir
250
entreprises entre mars et mai 2020

Des actions fortes et structurantes pour préparer la reprise et la saison estivale 2020

L'APPEL À L'UNITÉ, LA SOLIDARITÉ ET LA RESPONSABILITÉ LANCÉ LE 2 AVRIL 2020 PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FIN

L'objectif était d'appeler chacune des entreprises de cette filière fortement interdépendante à appliquer trois engagements forts pour préserver l'unité de la filière et assurer la reprise d'activité : garantir une relation durable avec son écosystème, respecter ses relations contractuelles et ses obligations et préserver la santé des salariés. Cet appel a reçu un accueil favorable et les entreprises sont restées globalement solidaires.

LA RÉDACTION D'UN GUIDE SANITAIRE ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DES ENTREPRISES NAUTIQUES

L'équipe de la FIN s'est ensuite attelée à la rédaction de fiches conseils afin de fournir à la filière nautique un cadre sécurisé de travail. Ce document a été principalement élaboré à partir des recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé, du ministère du Travail et des bonnes pratiques des entreprises du nautisme.

L'objectif de ces fiches était de fournir des conseils adaptés aux professionnels dans un contexte de forte incertitude, de permettre une reprise rapide de l'activité dans les meilleures conditions possibles, et de préserver ainsi la saison nautique.



LE RÉTABLISSEMENT DE L'ACCÈS À L'EAU DES PROFESSIONNELS DU NAUTISME

Les premières semaines du confinement ont été marquées par une grande confusion concernant la possibilité ou non pour les professionnels d'accéder à l'eau dans le cadre de l'exercice de leur métier, alors que la navigation était strictement interdite pour les plaisanciers. C'était possible dans certaines zones mais pas d'autres, selon les ports et les territoires.

La FIN a travaillé pendant plusieurs semaines avec les associations représentatives des ports de plaisance et le gouvernement afin de permettre aux professionnels d'accéder à la mer et aux eaux intérieures pour mettre à l'eau leurs bateaux et préparer au mieux la saison estivale.

Ces efforts ont été récompensés puisqu'ils ont abouti à une instruction du Secrétaire général de la mer aux préfectures maritimes de toutes les façades métropolitaines et ultramarines, le 23 avril 2020, permettant aux professionnels :

- à la fois d'accéder aux infrastructures portuaires (cales de mises à l'eau, zones techniques et de grutage) dans l'ensemble des ports de plaisance
- mais aussi de naviguer afin de convoyer les bateaux vers leurs places de ports et leur lieu de mouillage (sur corpsmorts, bouée d'amarrage ou en mouillage forain).

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA REPRISE DES ACTIVITÉS **NAUTIQUES POUR LES FRANÇAIS**

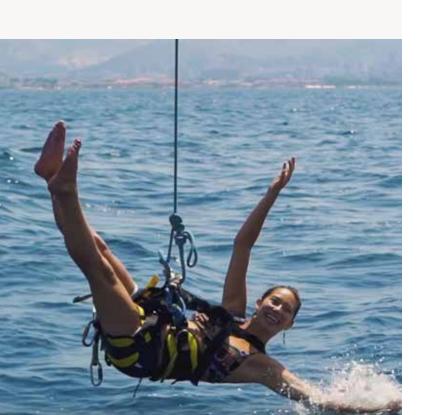
Lors du déconfinement le 11 mai 2020, le gouvernement a choisi dans un premier temps de poser le principe d'une interdiction générale de la plaisance et des activités nautiques mais aussi de l'accès aux plages, plans d'eau et lacs, qui ne pouvaient être autorisés localement que par le préfet de département sur demande du maire.

Cela a conduit à un important désordre et à une forte disparité selon les territoires. Afin d'aider les professionnels, les plaisanciers et les pratiquants de sports nautiques à mieux s'y retrouver, la FIN a publié très rapidement un recensement des arrêtés préfectoraux autorisant la plaisance pour chaque grande façade maritime et, dans la mesure du possible, pour les voies navigables intérieures, qui a été très apprécié et consulté.

CAMPAGNE « JETEZ-VOUS À L'EAU »

La FIN a également réalisé un spot de promotion des activités nautiques en vue de la saison estivale 2020, « Jetez-vous à l'eau », afin d'inciter les Français à retrouver rapidement les plaisirs de l'eau proposés par les professionnels après deux mois de confinement.

Ce film, ancré dans une dynamique positive, a reçu un bon accueil et a été mis à la disposition de tous les professionnels.





LA DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA FILIÈRE NAUTIQUE

En juin, la FIN a adressé au gouvernement une demande de soutien pour la filière nautique à hauteur de 15 millions d'euros.

Cette démarche a notamment été appuyée par le Président de Régions de France, Renaud Muselier, le Président des Départements de France, Dominique Bussereau, ainsi que 50 députés de la majorité qui ont déposé deux amendements à un projet de loi budgétaire relatif à des mesures d'aide aux secteurs en difficulté.

Si cette démarche n'a pas trouvé de la part du gouvernement une issue favorable à ce stade, on peut saluer le soutien politique fort qui a été obtenu pour cette démarche.

CRISE _____SANITAIRE

Acte II : face à l'annulation des salons, la résistance de la filière nautique

La deuxième phase de la crise sanitaire a été marquée par l'annulation de tous les salons nautiques français, Cannes, La Rochelle puis Paris, et de la plupart des salons internationaux. La FIN avait engagé début 2020 une importante réflexion en lien avec les exposants sur la mue du salon nautique de Paris et avait repris l'organisation du pavillon français au METSTRADE d'Amsterdam. Malgré ce contexte, la FIN et les entreprises de la filière ont su innover, faire preuve d'esprit de résistance et se réinventer.



Virtual Nautic, un acte de résistance et une expérimentation innovante pour la filière nautique

Face à l'annulation de tous les salons nautiques, la FIN a décidé à l'automne 2020 de lancer Virtual Nautic, un grand évènement virtuel pour rassembler la communauté nautique et lui donner un lieu d'expression. À l'issue d'une dizaine de réunions de présentation et de consultation rassemblant près de 650 professionnels, le projet a été définitivement lancé début janvier 2021.

En quelques semaines seulement, 184 exposants de toutes les composantes de la filière (industries, services et tourisme) ont répondu présents pour participer à cette expédition virtuelle particulièrement novatrice et attester collectivement de leur volonté de résistance à l'annulation de tous les salons nautiques. Virtual Nautic a aussi agi comme un accélérateur de la digitalisation de la filière nautique française, qui a résolument pris un temps d'avance en ayant été la première à organiser une telle exposition virtuelle interactive. La première édition de Virtual Nautic a toutefois été marquée par une dimension événementielle plutôt qu'un

véritable salon B to C. En effet, la FIN avait fait le choix d'une plateforme immersive visant à reproduire les conditions du réel et avait privilégié une solution basée sur l'oralité et l'interactivité. Cela a eu comme contrepartie de rendre complexe l'accessibilité au salon et de ne pas répondre aux attentes d'immédiateté, de facilité et de fluidité des internautes. Ajoutées à cela certaines contraintes techniques imposées par notre prestataire qui ont encore alourdi le process, le public n'a pas été aussi nombreux qu'espéré. Pour les visiteurs comme pour les exposants, l'expérience a toutefois été jugée très satisfaisante, ludique et intuitive. Elle a aussi permis à la plupart des exposants de rencontrer des contacts intéressants et qualifiés (1 521 demandes de rendez-vous ont été adressées via l'outil mis en place en amont par Virtual

Par ailleurs, Virtual Nautic a parfaitement atteint son objectif d'évènement médiatique, puisqu'il a permis de donner une visibilité très positive à la filière durant une dizaine de jours, malgré le contexte morose (plus de détails dans la partie communication du rapport).

Enfin, Virtual Nautic a été une occasion pour la filière de se retrouver et d'échanger. « Les Rencontres de Virtual Nautic », évènement dans l'évènement, ont été le cadre de deux jours de conférences et d'ateliers qui ont réuni près de 1 000 personnes par jour dans l'auditorium virtuel, autour de 51 intervenants. La finale du concours innovation a aussi été un temps fort avec la désignation de deux lauréats parmi les 13 finalistes (51 dossiers déposés): Seazen pour la catégorie Services et Nicols pour la catégorie Produits faisant du « slow tourisme électrique », le grand vainqueur de cette édition. En conclusion, le bilan de cette première édition est globalement positif. Des réflexions stratégiques vont toutefois être menées dans les prochaines semaines, en lien avec le partenaire technique, pour identifier les solutions techniques et les formes qui répondraient davantage aux objectifs événementiels futurs de la filière nautique.

La dynamique française fortement représentée lors de la déclinaison digitale du Metstrade

Dans le contexte difficile de cette pandémie, l'industrie nautique française et la FIN ont su là encore porter haut le drapeau tricolore. Malgré l'annulation du METSTRADE Show, la FIN a pris l'initiative d'édifier un pavillon France dans la déclinaison digitale de ce salon : le MESTRADE-Connect.

Avec près d'une centaine d'entreprises représentées, il s'est ainsi imposé de très loin comme le plus grand pavillon national de l'évènement mais aussi comme le lieu ayant attiré le plus grand nombre de visiteurs uniques parmi tous les exposants. Au-delà de ce succès, les entreprises françaises ont également démontré leur

capacité d'innovation au prestigieux concours des « DAME Awards » avec un total de 7 participants, dont une mention spéciale du jury et le lauréat 2020, TEMO, également vainqueur du concours innovation du Nautic 2019.





Transition Écologique

TRANSITION _ ÉCOLOGIQUE

Impliquée sur les enjeux de transition écologique de la plaisance, de la pratique à la fin de vie du bateau en passant par sa conception, la FIN est la seule fédération professionnelle à avoir créé deux éco organismes, l'APER et l'APER PYRO.

Fin de vie des bateaux : la FIN met des outils à disposition des plaisanciers et professionnels



Navires abandonnés : le dispositif proposé par la FIN aux professionnels pleinement opérationnel

Après avoir obtenu du Parlement les évolutions législatives nécessaires, négocié au profit de ses adhérents un procédé « clé en main » au tarif avantageux pour les aider à se débarrasser de bateaux abandonnés sur leurs chantiers, la FIN a testé avec succès le dispositif Navires abandonnés à la fin de l'année 2019.

Depuis le début de l'année 2020, celui-ci est pleinement opérationnel. Grâce à l'offre de la FIN, plusieurs adhérents ont pu bénéficier de la prise en charge de toutes les démarches judiciaires permettant d'obtenir la régularisation de sa situation par le propriétaire, la mise aux enchères publiques du bateau, ou sa destruction. Et ce, pour un tarif de 650 euros HT par bateau, contre environ 2 500 à 3 000 euros pour une procédure menée individuellement. A noter que la FIN garantit le résultat de la démarche, et s'engage à rembourser l'adhérent si la procédure engagée en son nom n'aboutissait pas (en l'absence de solution amiable ou judiciaire, sous certaines conditions). Aussi intéressant sur le plan économique qu'environnemental, le dispositif Navires abandonnés est prêt à accueillir un nombre plus important de demandes en 2021.



La filière de déconstruction des bateaux de plaisance monte en puissance

Pour rappel, la Fédération des Industries Nautiques a créé l'APER (Association pour une Plaisance Eco Responsable), l'éco-organisme agréé par l'État en 2019 pour assurer la gestion la filière dite REP (à responsabilité élargie des producteurs) de déconstruction des bateaux de plaisance. Celle-ci, unique au monde, est opérationnelle depuis un an et demi.

À ce jour, ce sont 2 200 bateaux qui ont été déconstruits depuis septembre 2019, dans l'un des 25 centres de déconstruction agréés par l'APER. Ce réseau de centres couvre ainsi une grande partie des territoires du littoral français et une partie des eaux intérieures. L'éco-organisme poursuit le déploiement de ce réseau afin d'aboutir à terme à une couverture totale du territoire métropolitain et ultramarin, qui sera atteinte avec une quarantaine de centres.

S'agissant du financement de la filière, celui-ci repose sur un mode original puisqu'il est basé d'une part sur les écocontributions payées par les metteurs sur le marché (producteurs et importateurs de bateaux et de plaisance), et d'autre part sur la fiscalité acquittée par les plaisanciers. Une quote-part du Droit Annuel de Francisation et de Navigation (DAFN) est en effet affectée à la filière REP (article 224 du code des douanes). La loi de finances pour 2021 a ainsi porté celle-ci à 3% à compter du 1er janvier 2021. En parallèle, les écocontributions augmentent elles aussi significativement (+70% depuis 2019) et repésentent la première source de financement de la filière.

L'APER poursuit par ailleurs ses efforts pour amplifier la montée en puissance de la filière et le nombre de bateaux pris en charge.

Tout d'abord, des opérations spéciales sont déployées notamment avec la Fédération Française de Voile et ses clubs. Elles ont permis de collecter et déconstruire 367 bateaux en 2020 et vont se poursuivre et s'amplifier les prochaines années. L'APER développe aussi son accompagnement directement auprès des collectivités territoriales afin de les aider à se débarrasser des épaves abandonnées sur leurs territoires. Un accord cadre de 5 ans a également été signé entre l'APER et l'Office français de la biodiversité (OFB) pour coordonner les moyens en vue de la collecte et du traitement des bateaux abandonnés sur les aires marines protégées (Natura 2000).

Afin d'inciter les propriétaires de bateaux en fin de vie à s'en débarrasser, une communication importante a été menée auprès de ceux-ci, notamment à travers une campagne média et des kits de communication, qui ont été adressés aux professionnels, aux collectivités et aux ports de plaisance.

Par ailleurs, une loi rend obligatoire à compter de 2023 la prise en charge des coûts de transport pour toutes les filières REP. L'APER a fait le choix d'anticiper et de devancer cette obligation légale puisque dès 2021 une partie des coûts de transport, aujourd'hui à la charge des propriétaires, sera prise en charge par la filière REP. Cela devrait inciter davantage de particuliers à se débarrasser de leurs bateaux.

Collecte et traitement des feux de détresse périmés : l'APER PYRO poursuit son activité

Après avoir collecté et traité 23 344 tonnes en 2019, 23 850 tonnes en 2018, 18 774 tonnes en 2017, l'APER PYRO a pu, malgré les confinements et les difficultés rencontrées par certains acteurs et partenaires, poursuivre ses activités de collecte et de traitement en 2020 (les chiffres ne sont pas encore connus à ce jour).

L'année 2020 a été marquée par des démarches d'agrément puisque les prestataires de collecte ont été renouvelés en fin d'année et l'agrément de l'éco-organisme par l'État prolongé d'un an jusqu'au 31/12/2021.

Initié en 2020, un projet de communication inter filières sous le nom « Les bonnes habitudes » portant sur les 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler), s'est aussi concrétisé en début d'année 2021 par différentes publications et relais de la part de l'ensemble des éco-organismes participants.





La FIN motrice sur l'enjeu du recyclage des matériaux composites

Le recyclage des matériaux composites est une problématique à laquelle sont confrontées l'industrie nautique et plusieurs autres filières industrielles.

Fin 2019, c'est la FIN qui a été à l'initiative de la création d'un groupe de travail inter-filières sur le recyclage des composites avec les fédérations de l'automobile, de l'aéronautique, des énergies renouvelables (éoliennes), de la plasturgie et du transport routier.

L'objectif est d'identifier et qualifier les gisements annuels de déchets de composite par filière, d'identifier et tester les solutions de recyclage les plus pertinentes sur le plan technique et économique, de travailler sur les conditions d'émergence d'une filière de transformation des déchets composite en matière première recyclée pouvant intéresser les industriels.

Concrètement, en 2021, le groupe travaille à la réalisation d'un guide sur le recyclage des composites qui sera publié en fin d'année.

Méditerranée : le déploiement de zones de mouillages organisés devient une urgence

2020 a été marquée par l'entrée en vigueur des principaux arrêtés préfectoraux règlementant le mouillage dans l'herbier de posidonie en Méditerranée pour les navires de plus de 24 mètres. Concrètement, certaines zones délimitées sont donc désormais strictement interdites au mouillage pour ces unités.

La FIN a participé à l'ensemble des réunions de consultation organisées par l'État dans les trois régions concernées et y a fait valoir les intérêts de la filière.

Elle a notamment rappelé que si la protection de cet herbier était une priorité partagée, il était impératif de faire précéder ces interdictions par un équipement des zones concernées en mouillages écologiques et organisés afin d'éviter la fuite des grandes unités et des retombées économiques qui vont avec, dans les eaux de nos voisins méditerranéens.

Cette demande a également été adressée solennellement à la Ministre et au Secrétaire général de la Mer.

Malgré des échanges constructifs, force est de constater la carence de l'État aujourd'hui : aucun élément tangible ne permet de dire que ces restrictions n'endommageront pas la pratique des plus de 24 mètres en Méditerranée française.







Territoires

TERRITOIRES

Les territoires sont les premiers lieux d'expression de la pratique nautique ; c'est aussi là que les 5000 entreprises de la filière sont implantées. Le nautisme est à ce double titre une richesse pour les territoires. La FIN s'investit pour que ce rôle moteur pour l'économie française soit mieux évalué et mieux reconnu par les politiques publiques nationales comme locales.

La FIN aux côtés des professionnels ultramarins fortement impactés par la crise sanitaire

Les professionnels du nautisme ultramarins ont été particulièrement affectés par les différentes vagues de restrictions qui se sont imposées dans les territoires d'outre-mer et en dernier lieu, par la nécessité de justifier d'un motif impérieux pour s'y rendre, imposée à partir de début février, soit en pleine haute saison.

Fortement dépendants de la clientèle métropolitaine et internationale qui représentait à titre d'illustration 85% de l'activité des entreprises de location de bateaux en 2019, les professionnels ultramarins n'ont en outre pas profité du même regain d'activité estival que la métropole (saison basse).

La FIN a organisé plusieurs réunions dédiées durant l'année 2020 et en 2021 afin d'échanger sur leur situation et les accompagner dans cette crise. Plusieurs courriers ont été adressés par le Président de la FIN afin de solliciter auprès du gouvernement et des autorités locales la levée de certaines restrictions à l'activité, une meilleure mise en œuvre des aides existantes et l'application de plusieurs mesures. Certaines demandes ont été entendues. Par exemple, à la suite d'un courrier d'Yves Lyon-Caen au ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu, le fonds de solidarité renforcé a été ouvert aux commerces de détail et entreprises de réparation et maintenance navale qui en étaient exclus jusqu'alors.

La mobilisation continue avec désormais une demande portée par la FIN pour que les loueurs puissent bénéficier d'une aide complémentaire, qui prévoit la prise en charge d'une partie des coûts fixes des entreprises les plus impactées par la crise. À noter également la nomination de deux représentants territoriaux en Guadeloupe cette année, qui travailleront étroitement avec la direction nationale: Philippe Chevallier et Pascal Marchais. L'objectif est de mieux structurer les actions de la FIN et de mobiliser collectivement les acteurs afin de les aider et mettre en valeur l'offre nautique locale.



Les territoires à l'honneur à Virtual Nautic

Parmi les 184 stands d'exposition du salon virtuel qui a eu lieu les 12 et 13 mars, une trentaine de destinations étaient présentes pour valoriser leur offre nautique.

Toutes les Régions littorales à l'exception de la Nouvelle Aquitaine étaient représentées. Hauts-de-France, Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Occitanie, SUD PACA, Corse, Bourgogne Franche-Comté, Martinique mais aussi des départements, des villes et des agglomérations. Virtual Nautic a donc permis aux visiteurs de découvrir la richesse

de l'offre nautique territoriale qui offre des centaines d'activités et des milliers de spots de pratique pour tous les âges et tous les goûts, en allant à la rencontre des professionnels du loisir.

À souligner aussi, l'exceptionnelle présence des territoires fluviaux. Le dynamisme des loueurs fluviaux adhérents de la FIN et l'aide de VNF ont permis de constituer un pôle fluvial spécifique au sein de Virtual Nautic qui a donné l'occasion de présenter les atouts du fluvial, la richesse des territoires, et la multitude d'activités offertes par cette activité.

Ainsi, aux côtés des loueurs fluviaux, une douzaine de territoires ont présenté les 12 et 13 mars aux visiteurs de Virtual Nautic leurs destinations fluviales : Réussir notre Sambre, Terres d'Oh!, Seine et Marne attractivité avec l'Office de Tourisme de Melun, de Coulommiers et Marne & Gondoire Tourisme, Bourgogne Franche Comté Tourisme aux cotés des Offices de Tourisme de Chablis, Val de Gray, Dôle, et Auxerre, Rives de Saône et Saône Doubs Bresse Tourisme.

La dynamique méditerranéenne se pérennise

La présence pérenne de la FIN en Méditerranée a permis d'établir un dialogue permanent avec de nombreux interlocuteurs, que ce soit avec les services déconcentrés de l'État - Préfecture Maritime de Méditerranée, Conseil Maritime de Façade, Direction Interrégionale de la Mer, Office Français de la Biodiversité, Agence de l'eau - ou avec les collectivités territoriales - les Régions Corse, Occitanie et Sud et leurs agences de développement économique, certaines intercommunalités (Marseille, Nice, Toulon) et les associations régionales de ports de plaisance. L'avis de la FIN est désormais sollicité pour toute question relative au nautisme.

Toute la pertinence de ces relations a été mise en évidence cette année dans le contexte de crise sanitaire. À titre d'exemple, lors du premier confinement, les relations avec la Premar Med ont permis d'aider les professionnels qui souhaitaient poursuivre leur activité et notamment procéder à des essais en mer, puis de permettre le retour de la navigation ensuite dans les meilleurs délais.

En Occitanie, la FIN a participé très activement, notamment à travers Colette Certoux, Vice-présidente et représentante locale de la Fédération, à l'élaboration d'un plan de relance spécifique au nautisme et à la plaisance, qui s'élève à 500 000 euros. Il s'articule autour de 10 priorités, déclinées en 15 actions concrètes, parmi lesquelles : l'accompagnement des entreprises sur les grands salons nautiques français et européens, la digitalisation des entreprises, la promotion des métiers, la valorisation de la destination comme bassin de navigation et lieu d'accueil des entreprises nautiques, l'innovation au service de la transition écologique, etc.

Ce plan traduit l'attention particulière que porte la Région Occitanie à la filière nautique, qui regroupe localement 1 330 entreprises pour 600 M€ de chiffre d'affaires. Il a pu naître aussi rapidement grâce à la collaboration historique entre la FIN et la Région au sein du Parlement de la mer. Concrètement cela s'est traduit par exemple début 2021 par l'organisation de 4 webinaires menés par l'Agence AD'OCC, en partenariat

avec la Région, la FIN et la CCI, pour accompagner les entreprises du nautisme dans un meilleur usage des outils digitaux.

En Région Sud, le partenariat qui liait la FIN et la collectivité depuis 2019 a été renouvelé début 2021 pour une période de 3 ans. Il inscrit l'action de la FIN en Région Sud dans la durée et marque une dynamique partenariale forte et pérenne.

Concrètement, il s'agit ainsi pour la Région de soutenir la filière nautique à travers divers programmes que la FIN accompagne en mettant à disposition pour 50% de son temps, un de ses permanents.

En 2020, cela s'est notamment traduit par l'élaboration d'une stratégie régionale en faveur du nautisme afin de promouvoir les activités et le territoire. La FIN accompagne aussi les territoires en apportant son expertise à leurs projets nautiques : Pôle nautique Port-Saint-Louis, Chantiers navals de Provence Port-de-Bouc, Métropole Aix-Marseille-Provence, Projets Toulon Provence Métropole, Projets Métropole Nice Côte d'Azur, etc.

La Grande Plaisance, au cœur de l'économie méditerranéenne, dans une situation critique

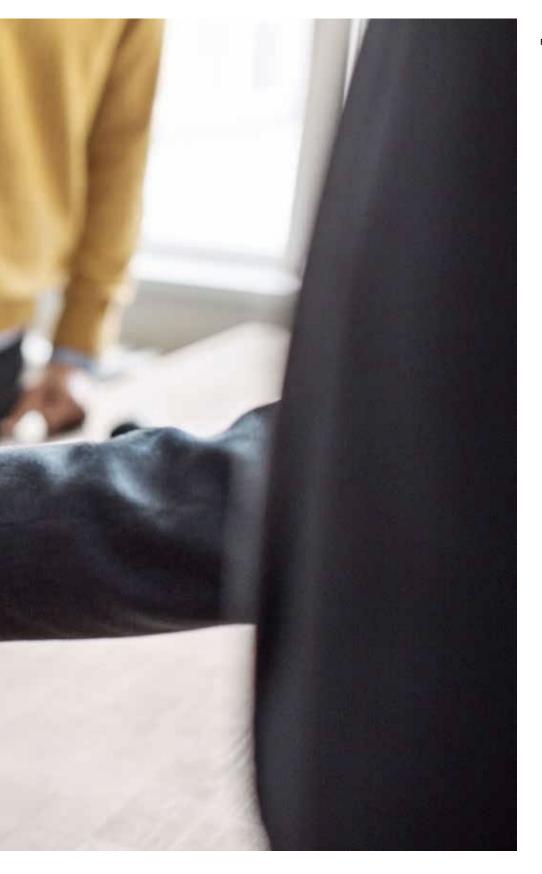
La Grande Plaisance (ou Yachting) est très impactée par la crise sanitaire. La fermeture de l'espace Schengen – en dehors duquel réside la très grande majorité des clients du Yachting- a eu comme conséquence pour les professionnels de ce secteur une baisse d'activité de l'ordre de 60% à 80% pour 2020.

Les acteurs du Yachting redoutent que la saison 2021 soit de nouveau fortement impactée et certaines anticipent déjà une reprise de l'activité uniquement en 2022! En France, les bateaux ne naviguent plus, certains bateaux ne sont pas revenus en Méditerranée française, préférant des pays où la gestion de la crise sanitaire est moins rigoureuse. Ainsi, ce sont tous les secteurs de la Grande Plaisance qui sont touchés : refit et maintenance, brokers, yacht management, équipages, ports et services.

Si on note quelques frémissements d'activité chez les architectes, le renouvellement de la flotte est durement touché. Par ailleurs, les entreprises s'inquiètent des effets de l'entrée en application de la nouvelle réglementation visant à protéger la posidonie, en interdisant le mouillage aux plus de 24 mètres dans un grand nombre de zones. La question de la protection de l'herbier de posidonie en Méditerranée est primordiale ; cependant il est regrettable que l'État n'est pas préalablement lancé une dynamique d'accompagnement des zones de mouillages organisés (voir page 19). La FIN porte une attention particulière à la situation de la Grande Plaisance et a alerté à plusieurs reprises le Ministère de la Mer à ce sujet.







Dialogue Social

DIALOGUE SOCIAL

Fédération professionnelle historique de la filière des industries nautiques, la FIN est la seule organisation patronale représentative de la branche des entreprises relevant de la navigation de plaisance (nouvellement de l'industrie et des services nautiques). À ce titre, elle a la charge du dialogue social pour la branche. Cette année, il a été particulièrement actif et de qualité puisqu'il a abouti à la signature de plusieurs accords d'importance, notamment grâce à l'implication du Président de la FIN et de Gérard Lachkar, Président de la commission patronale.

Aboutissement de la refonte de la convention collective



Après plusieurs tentatives infructueuses par le passé et près de deux ans de travaux, la commission patronale de la FIN et les organisations représentatives des salariés sont venues à bout de l'ambitieux chantier de refondation de la convention collective nationale (CCN).

Véritable constitution sociale de la branche, ce texte occupe une place centrale dans la vie des entreprises en ce qu'il dispose des droits et devoirs respectifs des salariés et des employeurs. Il permet et encadre également le recours à certains dispositifs d'organisation du travail et de gestion des entreprises.

Signée le 13 octobre 2020, en même temps qu'un accord sur l'aménagement du temps de travail qui lui est annexé, la CCN « de l'industrie et des services nautiques » (IDCC 3236) confère à la

branche un nouveau nom qui reflète mieux la réalité de l'activité des entreprises qui en relèvent, et exprime la complémentarité entre industrie et services qui fait la force de la filière nautique française.

Équilibrée, lisible et moderne, la nouvelle convention se substitue à un texte de 1979 que les années avaient peu à peu rendu désuet et parfois inintelligible. En cela, elle offrira aux employeurs les outils d'une gestion plus efficace de leurs entreprises et aux salariés une meilleure connaissance de leurs droits.

Parmi les nombreuses nouveautés que comporte le texte figurent l'encadrement du télétravail, la consécration du droit à la déconnexion, ou le don de jours de congés. Il permet également le recours à de nouveaux dispositifs comme le contrat de travail à durée déterminée à objet défini, les forfaits jours, etc.

Applicable dès le 24 novembre 2020 pour les adhérents de la FIN et dès leur adhésion pour les entreprises qui le deviendront, la nouvelle convention est actuellement instruite par les services de la Ministre du Travail qui devrait en étendre prochainement l'application à toutes les entreprises de la branche.

Organisation de quatre webinaires explicatifs sur la nouvelle convention

Quatre webinaires portant sur les grands thèmes de la nouvelle convention ont été organisés entre les mois de novembre et décembre pour permettre aux adhérents de s'approprier la nouvelle convention.

Animés par le responsable juridique de la FIN, Virginie Ravella (consultante RH) et les membres de la commission patronale qui a participé à l'élaboration du texte, ces réunions ont rassemblé plusieurs dizaines de participants, à qui ont été présentés les principaux changements induits par le nouveau texte. Ces webinaires sont disponibles pour les adhérents sur le site internet de la FIN.

Signature d'un accord de branche relatif à l'APLD

Le 18 décembre 2020, la FIN a obtenu la signature d'un accord de branche relatif à l'activité partielle de longue durée (APLD).

Ce dispositif permet aux entreprises durablement impactées par la crise d'avoir recours à l'activité partielle de façon prolongée et en bénéficiant d'un soutien renforcé de l'État. Il a vocation à éviter la destruction d'emploi et la disparition de compétences, et de permettre, dès le retour d'une conjoncture économique favorable, un redémarrage rapide de l'activité. En contrepartie, l'entreprise doit prendre des engagements, notamment en matière d'emploi et de formation professionnelle.

L'accord négocié par la FIN permet d'y avoir recours en élaborant un document unilatéral conforme aux dispositions de branche, et donc sans avoir à passer par un accord d'entreprise (plus complexe et plus lent). Étendu le 11 février 2021 et applicable dès cette date à l'ensemble des entreprises de la filière, cet accord constitue un outil de résilience essentiel pour faire face à la crise.

Signature de deux accords successifs sur les salaires minima

Après un échec des négociations en 2019, la FIN et les organisations représentatives des salariés sont parvenues le 1^{er} juin 2020 à un accord portant sur la revalorisation des salaires dans la branche.

Étendu le 30 septembre, cet accord revalorise les minima de toutes les catégories de salariés. Malgré l'incertitude de la conjoncture économique, un second avenant sur les salaires a été signé au printemps 2021 (entrée en vigueur prévue le 1er juin). Ces deux accords témoignent de l'efficacité du dialogue social, et participent au développement de l'attractivité de la branche et de ses métiers.

Signature de deux accords complétant la nouvelle convention collective

Deux accords de branche ont été signés le 9 mars 2021 et annexés à la nouvelle convention collective. Le premier concerne les formes atypiques d'organisation du travail : travail de nuit, posté et en équipe de suppléance. Le second permet le recours au contrat d'opération à durée indéterminée (dit aussi « contrat de chantier »).

Ces sujets faisaient l'objet de négociations séparées, mais complémentaires, du reste de la convention collectives. La conclusion de ces deux accords marque donc l'achèvement de l'important travail de refondation du cadre conventionnel initié il y a deux ans.



Amélioration de la complémentaire santé recommandée par la branche

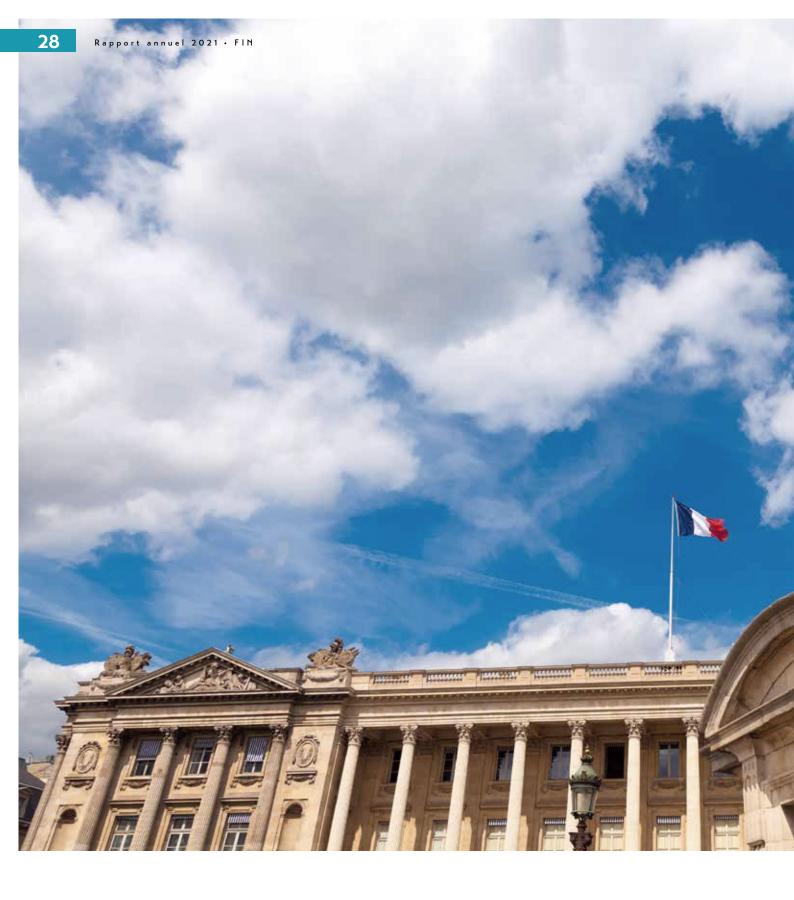
Signé le 30 mars 2021, un avenant à l'accord Santé de 2015 modifie les paramètres du régime de complémentaire santé recommandé aux entreprises de la branche (AG2R).

Signé le 30 mars 2021, un avenant à l'accord Santé de 2015 modifie les paramètres du régime de complémentaire santé recommandé aux entreprises de la branche (AG2R). En contrepartie d'une augmentation modérée des cotisations, l'avenant prévoit le remboursement de nouveaux types de soins, et réhausse le niveau de prise en charge sur de nombreuses prestations (chambre particulière en cas d'hospitalisation, grille optique, etc.). Ces améliorations bénéficieront aux salariés relevant de ce régime dès le 1er mai 2021, date de l'entrée en vigueur du texte.

Les perspectives pour 2021

Si 2020 marque la fin d'un cycle de négociation de première importance ayant abouti à la refonte de la convention collective, l'année 2021 s'annonce également riche sur le plan social.

Les réunions paritaires du premier semestre seront principalement consacrées à la négociation annuelle sur la revalorisation des salaires minima. D'autres thèmes importants, comme la prévoyance, devraient être abordés au cours de l'année, et augurent du début d'un nouveau cycle pour le dialogue social de branche.





Réseaux

RÉSEAUX

La FIN a poursuivi cette année son implication dans les grands réseaux maritimes français et internationaux. Le président de la FIN, en tant que Président de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance, anime aux côtés du Secrétaire général de le Mer, le comité du nautisme et de la plaisance, instance de dialogue entre l'État et les quatre grandes familles nautiques. La FIN est aussi membre d'autres instances telles que le Comité France Maritime, le Comité stratégique de filière des industriels de la mer, le Conseil National de la Mer et des Littoraux, les conseils maritimes de façade. etc. En cliquant sur les liens vous pourrez découvrir à quoi servent ces cénacles importants, dans le cadre desquels la FIN s'emploie à faire entendre la voix de la filière et de ses entreprises auprès du gouvernement et des autres acteurs du maritime. 2020 a été par ailleurs marquée par de nouvelles dynamiques et le renforcement de certaines déjà engagées.

La création d'un ministère dédié à la mer

D'un point de vue institutionnel, cette année a été marquée par la création d'un ministère de la Mer et la nomination d'Annick Girardin, ancienne ministre des Outre-mer à sa tête.

C'est une première depuis 1991. Ce portefeuille était auparavant confié au ministère de la Transition écologique



et solidaire et de nombreux autres ministères intervenaient par ailleurs sur les enjeux liés à la mer puisque ceux-ci sont très transversaux (économie, éducation, tourisme, transport, etc.). C'est toujours le cas mais avoir un ministre de plein exercice est un signal fort pour les acteurs des filières maritimes, notamment dans un contexte économique incertain.

Au-delà du symbole, la nouvelle Ministre est une femme politique accessible et à l'écoute, qui sait combien le capital nautique français est important. Elle connait bien les professionnels, qu'elle a notamment eu l'occasion de rencontrer lors de l'inauguration du salon nautique de Paris en 2019.

Dès sa prise de fonction, le président de la FIN a eu l'occasion de lui présenter les priorités de la filière nautique en termes de réglementation mais aussi de soutien et de politique économique.

Des échanges nourris se sont depuis poursuivis avec son cabinet et ces bonnes relations se sont notamment traduites par la présence du ministère de la Mer à Virtual Nautic. La Ministre a d'ailleurs officiellement ouvert cet événement, aux côtés de la marraine du salon, Clarisse Crémer.

En conclusion de son discours, elle a tenu ces mots forts pour notre filière : « À vous toutes et tous ; soyez fiers d'être rassemblés ici ! Même à distance, vous avez su, malgré la crise qui nous éloigne, faire acte de résilience, et dépasser la situation actuelle pour vous projeter vers l'avenir ».

L'intensification des actions de la FIN au niveau européen



La FIN a intensifié sa présence et ses actions à l'échelle européenne, notamment en renforçant sa participation aux travaux menés par European Boating Industry (EBI), l'association européenne qui regroupe les fédérations nationales des industries nautiques (Italie, Allemagne, Espagne, Pologne...) dont la FIN est membre fondateur. Des réunions ont été tenues chaque mois à partir de mars 2020 pour échanger sur la situation économique et les enjeux de chaque filière dans le

cadre de la crise. Ce sujet a également été abordé lors d'une table ronde organisée à l'occasion de la conférence de presse du Boot Dusseldorf, avec le Président de la Fédération allemande.

En mai, le Président de la FIN a aussi eu l'occasion de s'entretenir avec Fabrice Dubreuil, le représentant permanent adjoint de la France auprès de l'Union européenne. La représentation permanente est une mission diplomatique auprès de l'UE chargée de défendre les intérêts de la France au sein des institutions de l'Union. Il a pu lui présenter les priorités de la filière et appeler à ce que cette dernière soit bien incluse dans le plan de relance européen.

Une attention particulière est portée de façon générale aux intentions de l'Europe en matière environnementale. L'Union européenne s'est en effet engagée dans « le pacte vert » ou Green Deal qui vise à rendre l'Europe « climatiquement neutre » en 2050. Concrètement, cet objectif tend à impacter l'ensemble des politiques de l'UE (plan de relance, révision de la directive RCD, etc.) et il convient d'être vigilant afin que cela ne se traduise pas par des contraintes inatteignables pour les entreprises de la filière nautique française.

Le tourisme, un nouveau champ d'actions institutionnel pour la FIN

La FIN a rejoint cette année le Comité Destination France, une instance sous l'égide du MEDEF – dont la FIN est membre depuis un an maintenant - qui réunit les acteurs privés du tourisme et de l'évènementiel français et qui œuvre à défendre le secteur notamment auprès du gouvernement.

Des échanges ont aussi été menés directement avec Jean-Baptiste Lemoyne, le secrétaire d'État en charge du tourisme, et la FIN a été intégrée aux travaux de la filière tourisme. Cette dynamique a notamment permis d'obtenir que certaines catégories d'entreprises du secteur nautique soient intégrées dans le plan de soutien au tourisme présenté par le gouvernement en mai face à la crise sanitaire. C'est ainsi que les loueurs de bateaux mais aussi d'articles de sport ont pu être éligibles à différents dispositifs renforcés d'aide (activité partielle plus favorable, prolongation du fonds de solidarité, etc.). Le ministère du tourisme a également apporté son soutien à Virtual Nautic, au sein duquel les acteurs touristiques étaient nombreux (30 destinations maritimes et en eaux intérieures)

Le renforcement du partenariat avec Voies Navigables de France



Partenaires depuis plusieurs années dans la promotion du tourisme fluvial, notamment à travers une campagne de communication annuelle, la FIN et

VNF ont souhaité renforcer et élargir le champ d'actions de leur collaboration.

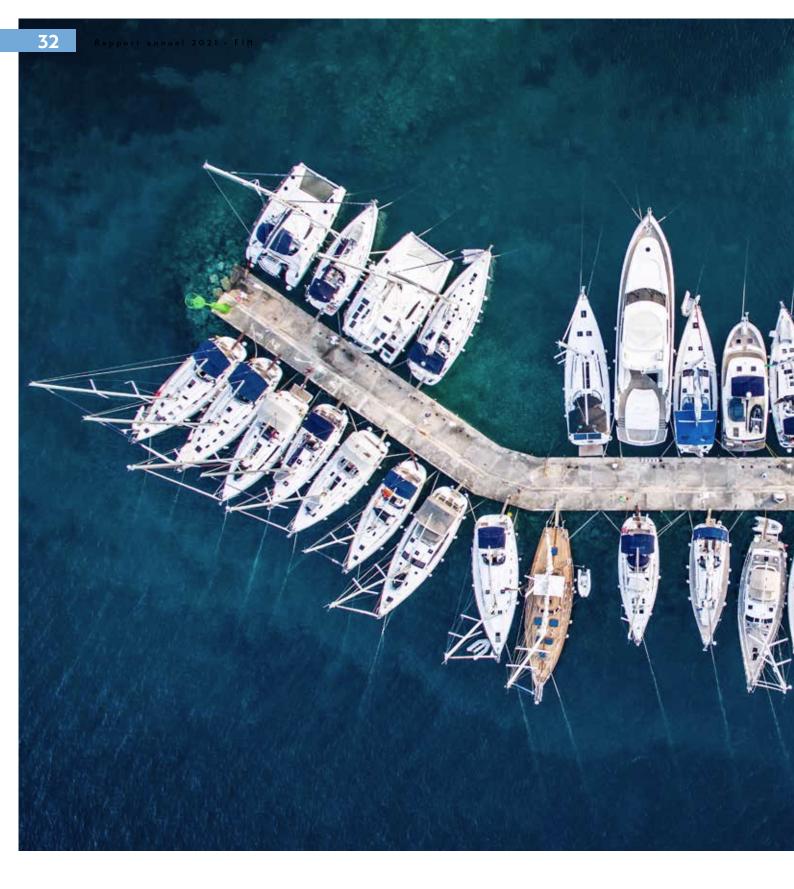
Une nouvelle convention de partenariat a donc été signée, et 4 axes de travail ont été définis pour valoriser la filière de location fluviale :

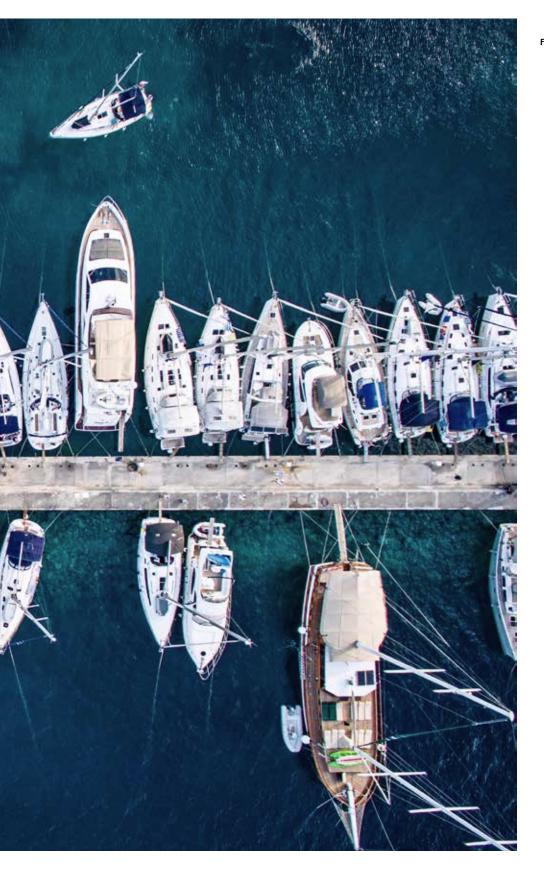
- · Connaissance des clientèles et des marchés
- Préservation de l'environnement
- Qualité de service
- · Communication et promotion

Concrètement, ce partenariat se décline par exemple tous les ans par la réalisation d'une campagne de communication d'envergure pour promouvoir la location fluviale. Cette année, le spot créé par la FIN a été diffusé sur le service de replay de France TV, et relayé sur ses réseaux sociaux.

De son côté, VNF a mis en place une campagne de relation presse. Parfaitement adaptée au contexte sanitaire, la location fluviale a ainsi pu bénéficier d'une visibilité inédite en télévision, presse et digital, qui a permis de faire découvrir cette activité à un grand nombre de français et de préserver la saison estivale.







Réglementation

RÉGLEMENTATION

Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur la réglementation, la FIN accompagne les entreprises pour la décrypter. Elle œuvre aussi auprès de l'administration pour obtenir des évolutions permettant de garantir la compétitivité de la filière dans l'environnement hyper concurrentiel qui est le nôtre.



Styrène : la FIN participe aux travaux de préparation de la réforme

Dans le cadre du projet de loi Santé au travail, une réforme de la réglementation sur les risques chimiques est en cours d'élaboration par la Direction générale du Travail (DGT).

Tout en maintenant un niveau de protection maximal pour les salariés, cette réforme doit amener à une simplification des modalités de contrôle et de suivi des niveaux d'émission et d'exposition dans les entreprises et une réduction des coûts en découlant. Le recours possible à des référentiels sectoriels comme gage de conformité est également à l'étude.

En lien avec le MEDEF, France Chimie et la Direction Générale du Travail, la FIN participe aux travaux préparatoires de cette réforme, qui devrait intervenir par décret entre septembre et décembre 2021.

Le diagnostic prévente : un projet à l'étude

Porté par les animateurs du métier Négoce et Maintenance de la FIN, le projet de diagnostic prévente a pour objectifs de sécuriser l'achat des bateaux d'occasion, d'assainir le parc français de bateaux de plaisance, et de sécuriser la pratique du plaisancier.



Le principe serait d'y recourir en amont des mutations de propriété. Ce diagnostic porterait sur les éléments les plus indispensables à la navigation et compléterait ainsi le recours à l'expertise maritime, sans s'y substituer.

Un groupe de travail a été constitué avec des représentants des secteurs de l'assurance et de l'expertise. Il étudie l'ensemble des conditions de mise en œuvre d'un tel dispositif : les points de contrôle à effectuer, l'agrémentation des diagnostiqueurs, les conditions logistiques du diagnostic ou encore son prix. Mené sur le long terme, ce projet est encore en gestation et devra pour se concrétiser recevoir le soutien de la Fédération Française de l'Assurance.

La FIN s'implique dans la révision de la Directive Européenne Bateaux de Plaisance

La Directive européenne « Bateaux de Plaisance », définit les exigences en matière de sécurité et d'environnement pour la conception et la construction des bateaux de plaisance ainsi que de certaines pièces de leur équipement et leur propulsion.

Ces règles représentent un enjeu important en termes de compétitivité pour la filière française qui exporte 75% de sa production dont la moitié hors Europe.

La révision de cette réglementation est actuellement à l'étude par la Commission européenne.

Dans ce contexte, la FIN s'est engagée dans le processus afin de porter les retours d'expérience de la filière française et s'attacher à ce que le marquage CE des bateaux de plaisance et de leurs équipements demeure un levier de développement du nautisme en phase avec l'évolution des marchés européens et de la technologie dans le respect de la sécurité des pratiquants.

Ces travaux sont conduits en étroite collaboration avec EBI qui a su se positionner comme un interlocuteur de premier plan auprès des institutions européennes.

La première phase de consultation s'achèvera au printemps 2021 pour laisser place à un temps de synthèse et de propositions.



Brexit: la FIN accompagne les entreprises

L'année 2020 a été marquée par une actualité forte liée au Brexit.

La FIN a fourni à ses adhérents les clés d'une bonne préparation à cette échéance en relayant les informations et ressources utiles. En effet, l'export étant une composante importante pour le secteur, il était essentiel de donner la possibilité aux acteurs économiques de prévoir et organiser les démarches nécessaires pour sécuriser cette transition sur les nombreux aspects qu'elle comporte, depuis la conformité réglementaire des produits jusqu'à la propriété intellectuelle ou encore les processus de transit des biens et services avec le Royaume-Uni une fois sorti de l'Europe.

Cette attention reste encore de rigueur en 2021, en lien avec la finalisation des accords et premiers retours d'expérience de son implémentation.



AOT: la FIN défend les intérêts des professionnels du nautisme installés sur le domaine public maritime

Depuis le 1er juillet 2017, en vertu de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, les gestionnaires portuaires ont l'obligation de procéder à une procédure de sélection afin de choisir les acteurs qui occuperont les emplacements situés sur le domaine public maritime pour l'exercice d'une activité économique.

Cette règle concerne directement les professionnels du nautisme, nombreux à être titulaires d'AOT et qui sont désormais soumis à cette mise en concurrence. Plusieurs éléments de ce cadre nouveau se sont vite avérés problématiques et principalement le fait que les critères d'attribution ne soient pas définis et donc à la discrétion totale du gestionnaire ou encore la question de la redevance due au titre de l'AOT.

Dans ce contexte, la FIN a engagé depuis deux ans des travaux avec les gestionnaires de port et les services de l'État, afin d'obtenir les précisions nécessaires sur ces éléments et garantir la sécurité juridique et économique des professionnels à travers la réalisation d'un guide.

Dans ce cadre, au sein du comité du nautisme et de la plaisance, la FIN a porté la voix des professionnels du nautisme. Le risque était notamment que la redevance due au titre de l'occupation du domaine public maritime devienne le critère principal d'attribution des emplacements. Cela aurait conduit à ce que le plus offrant soit automatiquement privilégié sans que d'autres critères importants comme l'emploi, le lien avec l'activité maritime, la cohérence de l'activité avec la parcelle et les autres activités du port, la nécessaire proximité au bassin... soient pris en compte.

Grâce à une collaboration de qualité avec le Secrétaire général de la mer, cette disposition a été abandonnée. Le guide contiendra une liste d'exemples de critères pouvant servir aux gestionnaires pour procéder à leur sélection. Sa publication est attendue d'ici cet été, il sera bien entendu transmis aux professionnels.



TVA sur la location des bateaux de plaisance (courte durée et LOA) : la fin de l'abattement forfaitaire de 50%

Après avoir obtenu de l'administration fiscale française en mars 2020 un moratoire sur l'entrée en vigueur de nouvelles règles relatives à la TVA applicable à la location des bateaux de plaisance, le gouvernement a finalement mis en œuvre cette réforme début novembre, sous la pression de l'Union européenne.

Concrètement, en vertu de la réglementation européenne sur la TVA, la location de bateaux de plaisance en France est assujettie au taux normal de TVA français de 20%, sauf pour le temps passé par le bateau durant la location en dehors des eaux territoriales françaises (au-delà de 12 milles). Cette règle prévalait avant novembre 2020 et est toujours en vigueur aujourd'hui.

Ce qui change c'est que jusque-là, l'administration admettait que l'on pouvait considérer que ce temps s'élevait à 50% de la durée de location et donnait donc le droit à un abattement de 50% de TVA. C'est à ce système de forfait que l'UE et le gouvernement ont voulu mettre un terme.

Désormais, le temps passé hors des eaux territoriales ne sera donc plus estimé de manière forfaitaire à la moitié du temps de location mais devra être évalué « au réel » par le redevable (le loueur ou la société de leasing) et corroboré par « tous moyens de preuve » et donnera le droit à une exonération de TVA proportionnelle.

Il faut bien comprendre que le système d'exonération n'a pas été totalement supprimé mais que nous sommes passés d'un régime forfaitaire à un régime au réel. Celui-ci est certes beaucoup plus complexe à mettre en œuvre mais il est toutefois toujours possible pour la courte durée comme pour la LOA d'appliquer une réfaction de TVA.

La FIN a obtenu pour ses adhérents un certain nombre de précisions sur la mise en œuvre de ce régime pour les loueurs maritimes, que vous pouvez retrouver en cliquant ici.





Emploi & Emp

La Fédération des Industries Nautiques poursuit ses actions en faveur du développement de l'offre de formation initiale et continue pour la filière nautique. Le réseau des campus et des lycées du nautisme occupe une place primordiale dans cette stratégie en contribuant à la promotion des métiers et des qualifications, l'une des priorités de la FIN.



Le Réseau des Campus et lycées du nautisme et de la plaisance se développe à l'initiative de la FIN

En 2020, la FIN a poursuivi le développement du Réseau des campus et des lycées du nautisme et de la plaisance, passant de 3 à 13 établissements :

- · Campus des métiers et des qualifications de Canet en Roussillon (66)
- · Campus des métiers et des qualifications des Sables d'Olonne (85)
- · Campus des métiers et des qualifications de Toulon (83)
- · Lycée de la Morandière à Granville (50)
- · Lycée Simone Weil à Conflans Ste Honorine (78)
- · Lycée de la Mer de Gujan-Mestras (33)
- · Lycée Rompsay à la Rochelle (17)
- Lycée Pierre Loti à Paimpol (22)
- Lycée Émile James à Étel (56)
- · Lycée La Coudoulière à Six-Fours les plages (83)
- · Lycée Jacques Dolle à Antibes (06)
- Lycée de l'Estaque à Marseille (13)
- · Lycée Maurice Genevoix à Decize (58)

Concrètement, ce réseau qui permet d'encourager la synergie et la dynamique de la politique formative de la filière nautique, a pour objectifs finaux :

- $\ \, \cdot \, D'\! \acute{\text{e}} \text{valuer qualitative ment et quantitative ment les besoins } \\ \text{des entreprises }; \\$
- De cartographier les formations ;
- De promouvoir les métiers au niveau local.

La FIN a développé une collaboration renforcée avec les campus des métiers et des qualifications de Canet-en-Roussillon et des Sables d'Olonne qui a justement permis de dresser un état des lieux précis des besoins en compétences des entreprises d'Occitanie et des Pays de la Loire. Cette dynamique, axée sur l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises ainsi que la promotion des métiers, est au cœur même du projet du réseau des Campus et des Lycées du nautisme et de la plaisance.



Promouvoir les métiers et les formations de la filière

AU NIVEAU NATIONAL

Un projet de développement de web série a été lancé en décembre 2020 avec le concours d'Opco 2i. L'objectif est de promouvoir les métiers en tension de la filière nautique auprès des collégiens et, plus globalement, des jeunes qui s'interrogent sur l'apprentissage. D'ici la fin du mois de juin, cinq vidéos seront ainsi disponibles sur chacun des métiers en tension de la construction et de la maintenance nautiques : accastilleur, menuisier d'agencement, opérateur composite, agent de maintenance et mécanicien.

En parallèle, la FIN a participé au développement de la plateforme devienspro, en partenariat avec la filière des industriels de la mer. Cette plateforme est en ligne depuis avril 2021 et a pour ambition d'augmenter le taux de succès de l'intégration professionnelle des élèves par une analyse objective qui va leur permettre :

• D'établir leurs profils psychométriques et leurs leviers d'engagement ;

- De les guider vers les métiers qui leur correspondent le mieux ;
- De les éclairer sur leur « fit » culturel avec les entreprises proposant des contrats d'alternance.

AU NIVEAU RÉGIONAL

En 2020, la **Région Sud** a mandaté le centre de ressources régional sur l'orientation, la formation et l'emploi en Provence-Alpes-Côte d'Azur (CARIF-OREF) pour développer « Échanger avec un pro », une plateforme d'échange en ligne entre des professionnels et des jeunes. Cette initiative vise à informer concrètement les jeunes sur les métiers en tension de la filière, directement auprès de ceux qui l'exercent. La FIN y est associée et contribue notamment en fournissant des éléments de fond sur les métiers.

La **Région Occitanie**, avec l'aide de la FIN, est également engagée dans des actions de valorisation des métiers en tension de la filière, notamment à travers le recours à un influenceur.



Un espace dédié à l'emploi et la formation dans le cadre de Virtual Nautic

Virtual Nautic a réuni quinze acteurs de la formation dans le hall 1, grâce à OPCO 2i, l'opérateur de compétences chargé d'accompagner la politique de formation des entreprises de la branche professionnelle de l'industrie et des services nautiques.

Auprès des lycées, des campus des métiers et des organismes de formation présents, les visiteurs ont pu obtenir des renseignements sur les formations qui mènent aux métiers du nautisme.

Les Rencontres de Virtual Nautic, événement dans l'événement, ont aussi été l'occasion pour les campus d'Occitanie et des Pays de la Loire de présenter dans l'auditorium virtuel, quatre métiers en tension de la filière nautique : accastilleur, menuisier d'agencement, opérateur composite et mécanicien. Ces vidéos sont disponibles sur le site internet de la FIN.

Vers la rénovation du bac professionnel maintenance nautique

La FIN œuvre auprès du ministère de l'Éducation nationale pour la rénovation du bac professionnel maintenance nautique.

Après une enquête interne auprès des adhérents motoristes et de négoce et maintenance afin d'évaluer les besoins des entreprises en termes de compétences, des propositions concernant la rénovation des contenus ont pu être adressées au gouvernement et serviront de base au travail de refonte des référentiels qui a commencé en mai 2021 pour un déploiement prévu en septembre 2023.

Cette rénovation du bac professionnel maintenance nautique a pour finalités :

- D'améliorer la lisibilité du diplôme par les familles et les professionnels ;
- De faciliter une insertion plus large dans tous types d'organisations (petites ou grandes organisations, services publics, associations...);
- De permettre aux élèves de poursuivre des études postbac.





La FIN accompagne les évolutions liées à la réforme de la formation

La réforme de la formation professionnelle de 2018 a eu pour conséquence de réorienter les fonds de la formation de la professionnalisation à l'apprentissage.

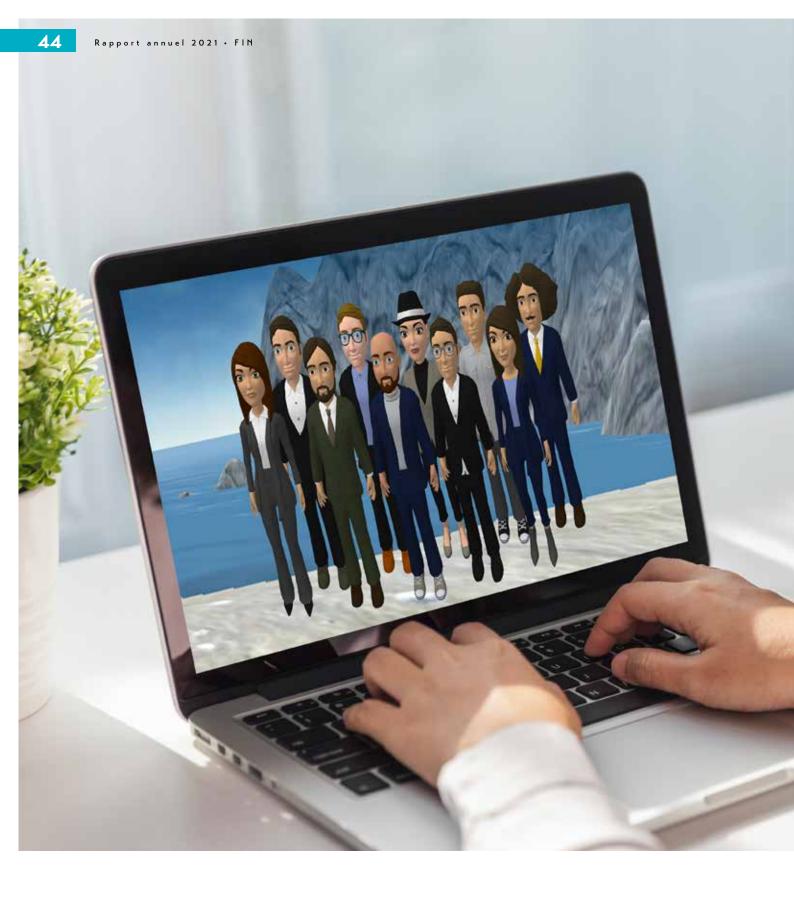
Cela a conduit la FIN à se pencher sur d'autres types de certification que le certificat de qualification professionnelle (CQP), notamment les titres professionnels.

L'objectif est triple :

- Consolider l'offre de formations « apprentissage » à destination des entreprises de la branche ;
- Prendre appui sur le système de coût-contrat afin de faciliter le financement des formations des salariés de la branche (formation initiale et continue);
- Profiter de la couverture territoriale et de l'expertise formative proposée par les organismes de formation œuvrant sur les titres professionnels.

Pour ce faire, la Fédération des Industries Nautiques a amorcé un projet d'étude spécifique en partenariat avec OPCO 2i, l'opérateur en charge du financement de la formation initiale et continue pour la branche de l'industrie et des services nautiques.

L'objectif sera de dresser, d'ici octobre 2021, un état des lieux des titres professionnels (contenus et répartition géographique) pouvant être sollicités par les entreprises de la branche de l'industrie et des services nautiques.

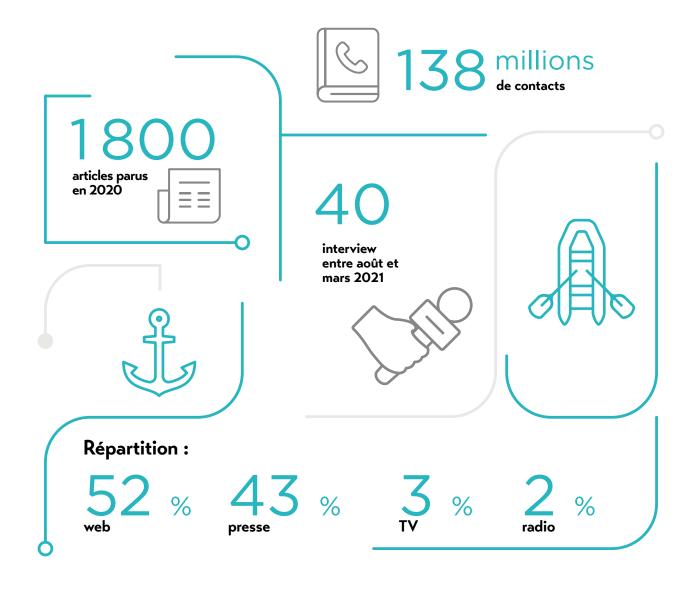




Communication

COMMUNICATION

Cette année encore, la FIN a été la voix de la filière nautique et de ses entreprises dans les médias et à travers ses supports de communication. Le contexte de crise sanitaire a renforcé ce rôle référent auprès des professionnels mais aussi plus largement de la communauté nautique, comme en témoignent les chiffres de fréquentation des supports digitaux.



Virtual Nautic

un bel événement médiatique en temps de crise

Une visibilité toujours importante dans les médias traditionnels

Avec près de 1 800 articles parus en 2020, la FIN conserve une visibilité importante dans les médias, et ce, malgré l'annulation des salons physiques, qui bénéficient habituellement d'une forte couverture médiatique.

Entre août 2020 et mars 2021, les représentants de la FIN ont donné près de 40 interviews à une grande variété de médias, en télévision et radio notamment (TF1, France3 Pays de la Loire, France Info, France Inter...).

Les communications FIN ont été relayées par les médias spécialisés de la filière, mais aussi par la presse quotidienne régionale et quelques médias économiques.

L'ensemble des retombées médias de l'année a potentiellement permis d'atteindre près de 138 millions de contacts, en presse et web essentiellement.



La tenue de Virtual Nautic a été l'occasion pendant plusieurs jours en amont et pendant l'événement de parler de la filière nautique et de ses entreprises dans les médias et ce, de façon très positive.

En des temps de crise sanitaire, où la communication était saturée de messages emprunts de morosité, Virtual Nautic a bien joué son rôle de médium positif pour la filière nautique, résolument tourné vers les aspirations d'évasion aquatique des Français.

Au total, Virtual Nautic a représenté :

- Près de 200 passages médias répartis entre médias traditionnels (45%) et médias digitaux (55%), représentant une volumétrie de + 7 millions de lecteurs et/ou d'auditeurs ;
- 21 échanges médias pour une volumétrie de 1,2 millions d'abonnés ;
- Un réseau de 11 profils influenceurs qui ont posté 156 publications et dont l'ensemble des contenus a été vu 2,01 millions de fois;
- 2 films réalisés en partenariat avec l'agence Loopsider qui ont été vus 300 000 fois sur les réseaux sociaux ;
- 1 habillage du site internet et 10 newsletters de l'ADN média pendant une semaine, premier média en ligne sur les secteurs de la communication, du marketing et de l'innovation en France;
- 77 journalistes qui ont visité la plateforme.

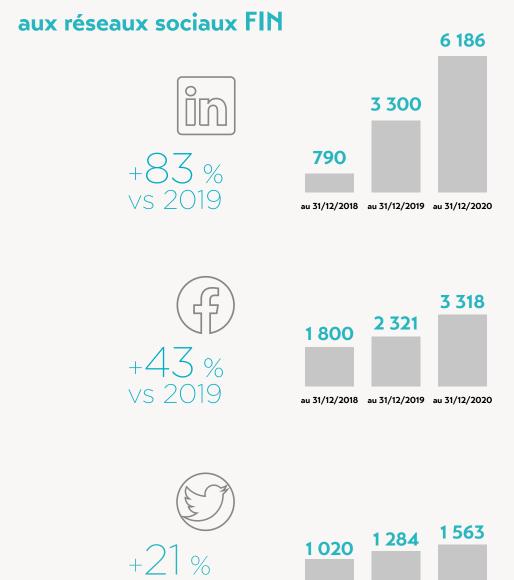
Une fréquentation en forte hausse sur le site internet et les réseaux sociaux



Dès le début de la crise sanitaire, la FIN a entrepris un travail quotidien d'aide et d'assistance, d'abord à ses adhérents, puis à l'ensemble des acteurs de la filière nautique. La FIN a pris la parole quotidiennement sur son site web, ses newsletters et ses réseaux sociaux pour informer et guider les professionnels mais aussi plus largement la communauté nautique. Cette dynamique s'est traduite dans les chiffres de fréquentation du site web www.fin.fr sur l'année 2020 : 644 000 pages vues et surtout 188 000 visiteurs uniques (+145% par rapport à 2019), avec des pics de visite spectaculaires entre avril et juin atteignant jusqu'à 14 000 visiteurs uniques par jour.

Le nombre d'abonnés sur les différents réseaux sociaux poursuit sa progression avec une hausse très forte à noter sur LinkedIn.

Nombre d'abonnés



au 31/12/2018 au 31/12/2019 au 31/12/2020

L'ÉQUIPE PERMANENTE



Fabien Métayer Délégué général



Guillaume Arnauld des Lions Délégué général adjoint



Eric MaboDélégué général adjoint



Maud Dugourd Secrétaire générale



Stéphanie Marchand Responsable administrative



Stéphane Emsellem Responsable financier



Audrey SalamiResponsable communication et événementiel



Ludovic FritResponsable webmarketing & social media



Louis-Guillaume Sabatier Responsable juridique



Sébastien Milcendeau Responsable technique



Steven BarsResponsable emploi et formation



10 Quai d'Austerlitz 75013 Paris • Tel. +33 (0)1 44 37 04 00 • Courriel : info@fin.fr • www.fin.fr

Crédits photo : Allures Yachting, Bénéteau, Nautic de Paris, Fountaine Pajot, Jeanneau, Outremer, Incidence, kerenby

> Conception, réalisation : Cithéa. • www.cithea.com

Ensemble construisons l'avenir de la filière

